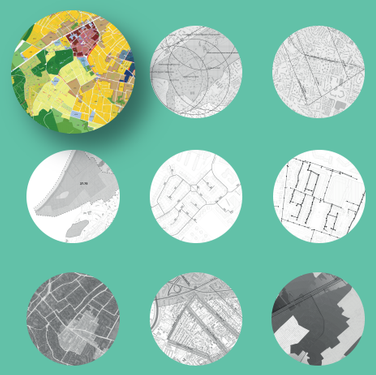


4.2

ATLAS DU PLAN DE ZONAGE ET DES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Plateau

1 : 2 000ème

Source : Cadastre 2018 DGFiP // CD92 2018

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018
PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019

Direction de l'Urbanisme & Aménagement
FERX - Juillet 2019



Villages

Belle Rive	4
Bords de Seine	10
Buzenval	18
Centre Ville	25
Coteaux	30
Jonchère-Malmaison	37
Mazurières	49
Mont-Valérien	54
Plaine Gare	62
Plateau	69
Richelieu-Châtaigneraie	75
Rueil-sur-Seine	85
Bois de Saint-Cucufa Golf de Saint Cloud	90

ZONAGE DU PLU

Zone correspondant au Centre Ville historique et Centre Ville de Buzenval

UAa UAb UAe

Zone correspondant au pole économique et résidentiel de Rueil-sur-Seine

UG

Zone mixte d'habitat collectif et d'activité économique

UBa UBb
UCa UCb UCc

Zone correspondant à l'Écoquartier de l'Arsenal et ses alentours

UDa UDb UDc UDd

Zone de secteur de projets

USP

Zone correspondant aux principaux sites d'activités et voies de chemin de fer

UF

Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère

UEa UEb

Zone à vocation pavillonnaire

UEc UEd

Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements

UEL

Zone naturelle

N NL

Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements

ULa ULb

PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Protection du patrimoine

- Bâtiment remarquable de classe A à protéger (art. L 151-19)
- Bâtiment remarquable de classe B à protéger (art. L 151-19)
- Arbre remarquable (art. L 151-23)
- Arbre d'avenir (art. L 151-23)
- Zone de protection autour de l'arbre remarquable (art. L 151-23)
- Alignement d'arbre (art. L 151-23)
- Rue Jardin (art. L 151-23)
- Espace boisé classé (art. L 130-1)
- Espace vert à protéger (art. L 151-23)
- Bande de 50m par rapport à la lisière de la Forêt de La Malmaison
- Espace libre existant ou à créer (art. L 151-23)
- Espace libre à conserver (art. L 151-23)

Projets d'aménagements

- Secteur de curtage (art. L 151-10)
- Emplacement réservé de voirie (art. L 151-41)
- Emplacement réservé pour des équipements (art. L 151-41)
- Emplacement réservé pour mixité sociale (art. L 151-41)
- Secteur d'attente où la constructibilité est limitée (art. L 151-41)
- Principe de localisation d'équipement (art. L 151-41)

Règles de constructions particulières

- Plan de prévention du risque d'inondation
- Secteur où la hauteur maximale est fixée à 13 m
- [...] à 18 m
- Limite de zone constructible dans la zone UG
- Bande de transition de hauteur
- Marge de recul obligatoire des constructions
- Implantation autorisée sur limites séparatives et/ou dans les héberges
- Commerce ou service obligatoire en rez de chaussée
- Implantation autorisée à l'alignement ou en limite de voie privée
- Périmètre où les normes de stationnement bureaux sont minorées (art. L 151-32)
- Périmètre où les normes de commerces sont exonérées de l'obligation de stationnement
- Périmètre de 700 mètres autour des sorties de la gare RER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée
et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

Direction de l'Urbanisme

et de l'Aménagement

Hôtel de Ville
13, boulevard Foch
92500 Rueil-Malmaison

Source

CD92 2018
Cadastre 2018 DGFiP

FERX - Juin 2019

Plateau



Parcours Visuel

VILLE IMPÉRIALE

PLAN LOCAL D'URBANISME

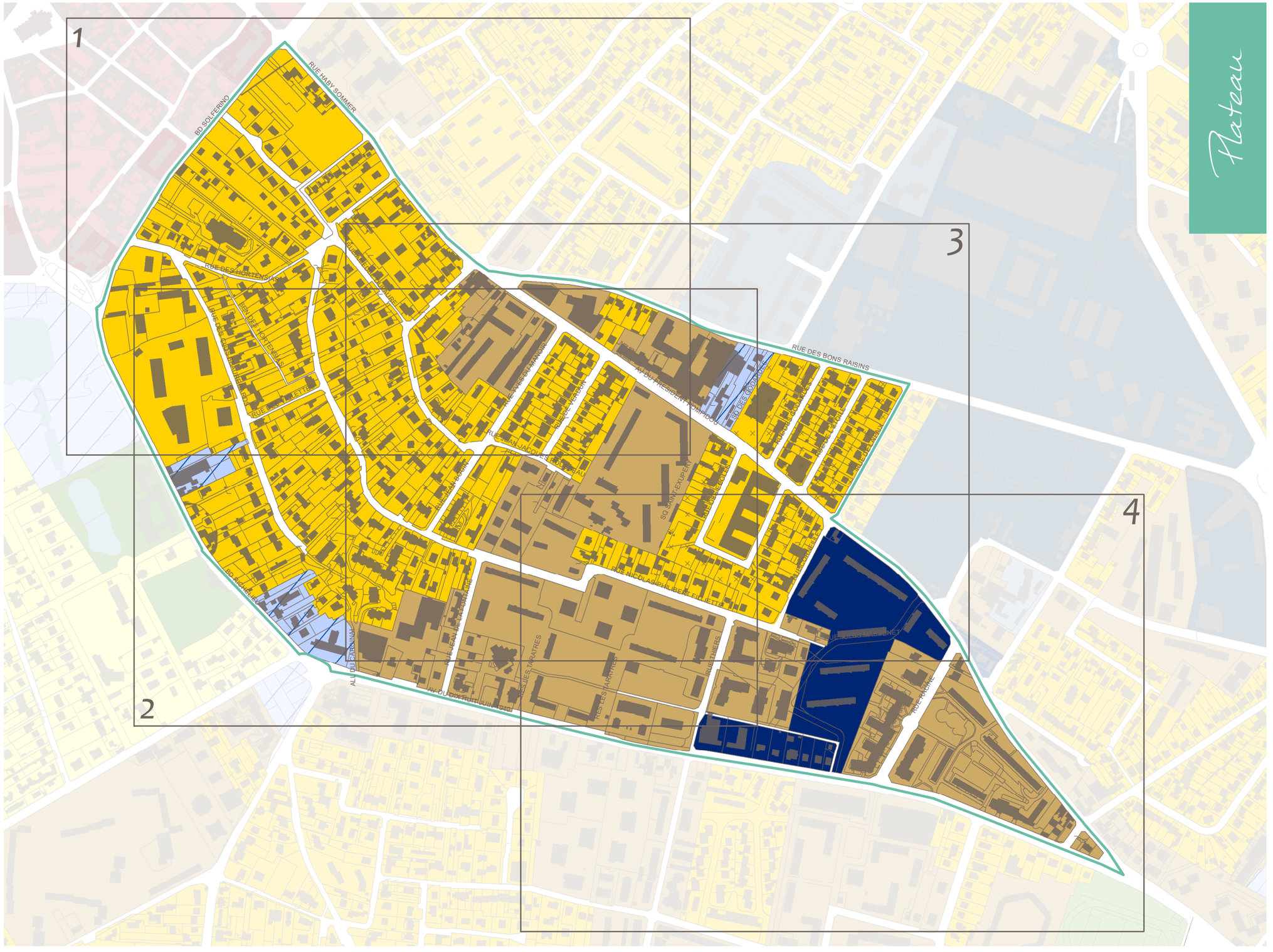
PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée
et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

Direction de l'Urbanisme
et de l'Aménagement

Hôtel de Ville
13, boulevard Foch
92500 Rueil-Malmaison

Source
CD92 2018
Cadastre 2018 DGFiP

FERX - Juin 2019



Zone correspondant au Centre Ville historique et Centre Ville de Buzenval
UAa UAb UAe

Zone mixte d'habitat collectif et d'activité économique
UBa UBb UCa UCb UCc

Zone de secteur de projets
USP

Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère
UEa UEb

Zone naturelle
N NL

Zone à vocation pavillonnaire
UEc UEd

Zone correspondant au pôle économique et résidentiel de Rueil-sur-Seine
UG

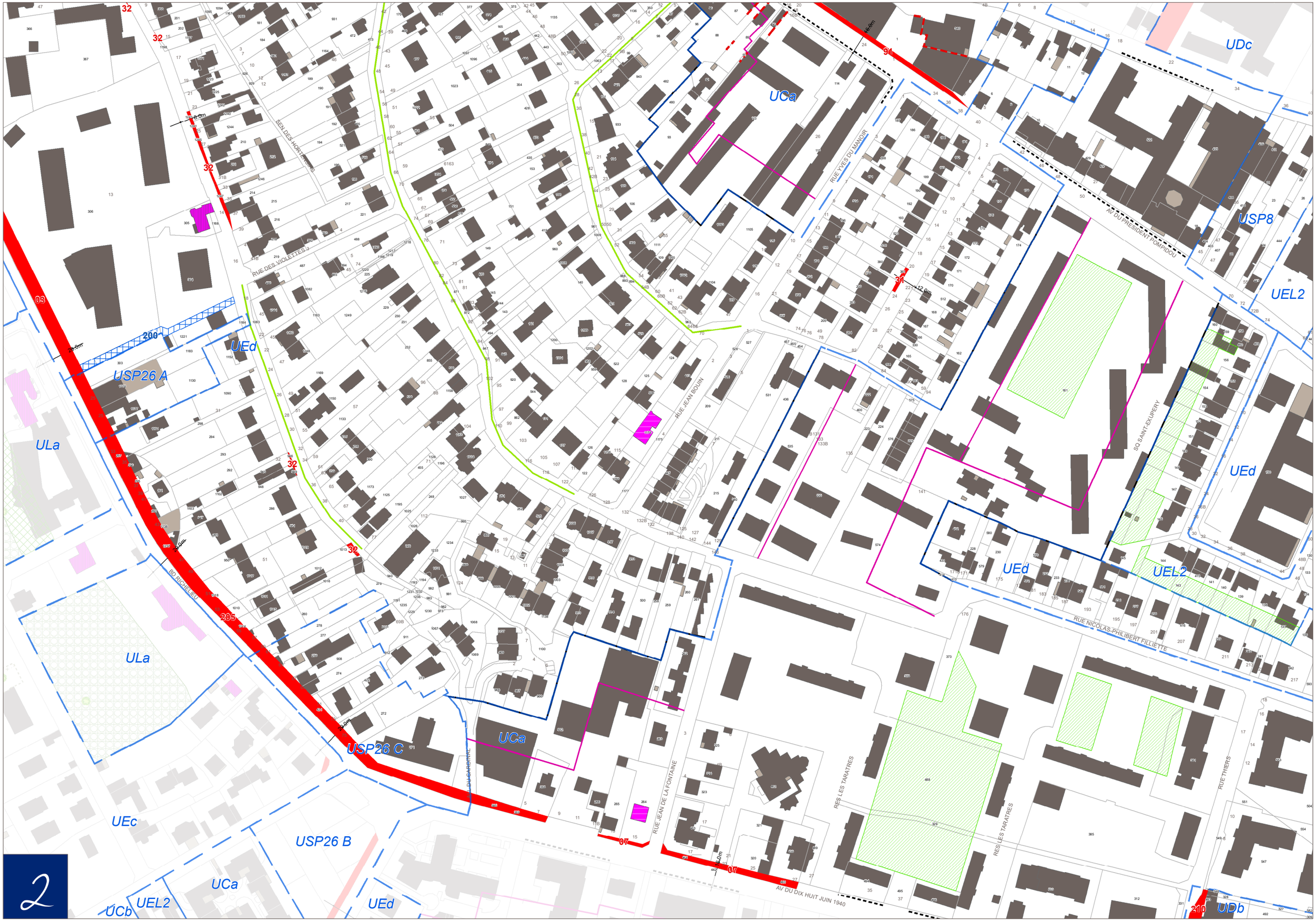
Zone correspondant à l'Ecoquartier de l'Arsenal et ses alentours
UDa UDb UDc UDd

Zone correspondant aux principaux sites d'activités et voies de chemin de fer
UF

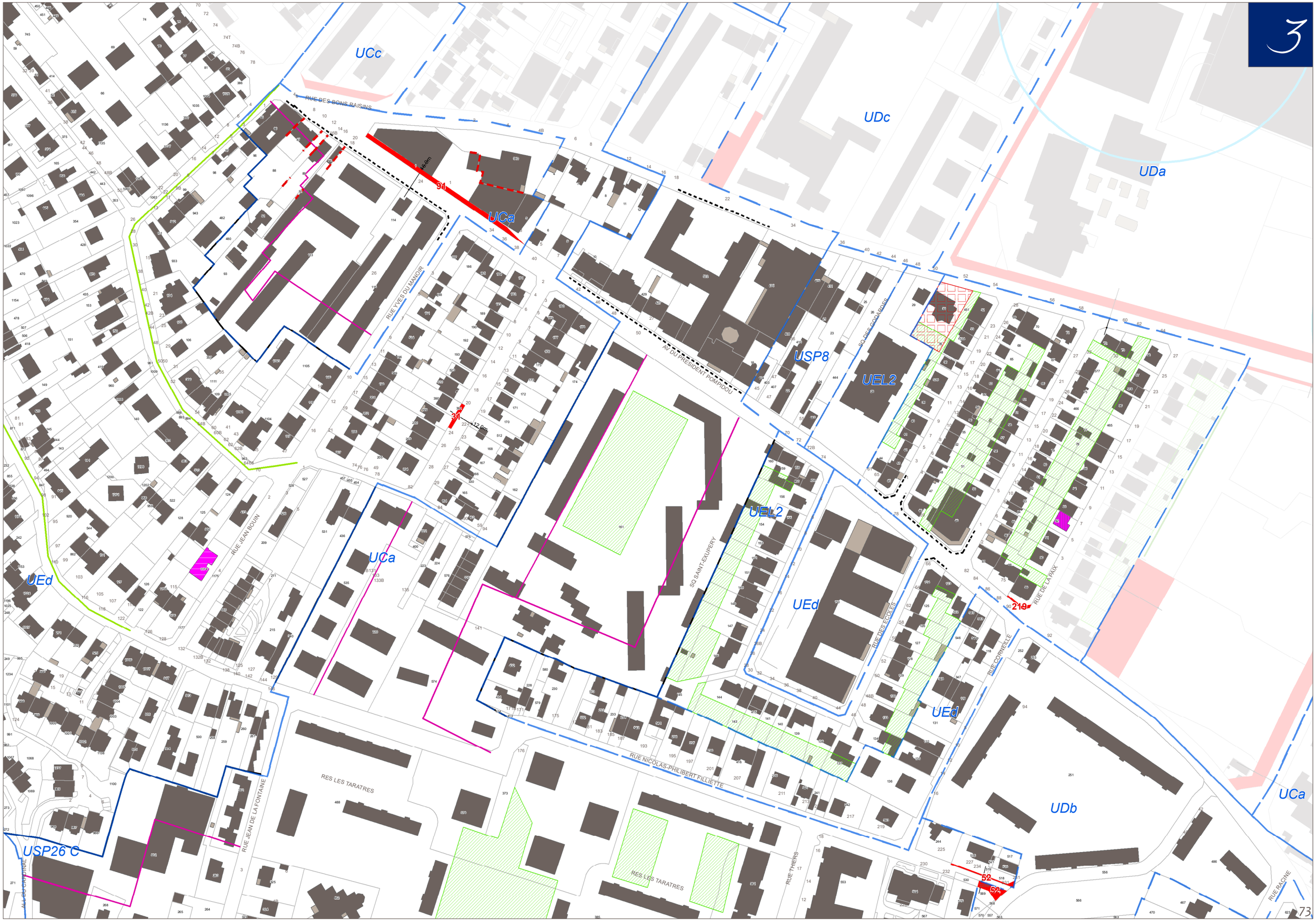
Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements
UEL

Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements
ULa ULb

UAb
UAa
UAb
UCa
UAa
UAa
UCc
UEd
UDc
UCa
UCa
USP22
ULa
USP26 A
USP26 A
BD SOLFERINO
RUE HABY SOMMER
RUE AMEDEE DUFAURE
RUE DES CLOS BEAUREGARDS
RUE DES HORTENSIAS
BEN DES HORTENSIAS
RUE DES VIOLETTES
BD RICHELIEU
RUE DES BONS RAISINS
RUE YVES DU MANOIR
SQ SAINT-EXUPERY
AV DU PRESIDENT POMPIDOU
03
244
29.0m
20.0m
24.5m
32
31
12.0m
200


UCa
UDc
USP8
UEL2
UEd
USP26 A
ULa
UEc
USP26 B
UCb
UDb
RUE YVES DU MANOIR
AV DU PRESIDENT POMPIDOU
RUE DES VIOLETTES
SEN DES HORTENSIAS
RUE JEAN ROUIN
SQ SAINT-EXUPERY
BD RICHELIEU
RUE DU CARDINAL
RUE JEAN DE LA FONTAINE
RES LES TARATRES
RUE THIERS
RUE NICOLAS-PHILIBERT FILLIETTE
AV DU DIX HUIT JUIN 1940
32
94
31
03
205
07
210
200
8.0m
25.0m
24.0m
12.0m
23.0m

2


UCc
UDc
UDa
RUE DES PONS RAISINS
RUE YVES DU MANOIR
AV DU PRESIDENT POMPIDOU
SQ DES GONDOLES
USP8
UEL2
UCa
UEd
RUE JEAN BOUIN
SQ SAINT-EXUPERY
RUE DES ECOLES
RUE DE LA PAIX
RUE CORNEILLE
RUE NICOLAS-PHILIBERT FILLIETTE
RES LES TARATRES
RUE JEAN DE LA FONTAINE
RUE THIERS
RUE RACINE
UDb
USP26 C
35.5m
12.9m
91
219
52
54